



**BERNAY**  
LA VILLE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 131-222  
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 31  
Votants contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH,

Pouvoirs : Mickael PEREIRA à Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Françoise ROUTIER à Pierre BIBET, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Jocelyn COUASNON, Justine REPEL

Date de la convocation : 06 décembre 2022

Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

---

### Objet :

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SERVICE INFO JEUNES DU CIAS**

---

### Exposé des motifs :

Depuis 2021, l'IBTN et la Ville de Bernay ont engagé respectivement leurs démarches de renouvellement de PESL. A ce titre, l'ensemble de nos services ont travaillé conjointement afin d'harmoniser et rendre lisibles nos politiques sur le territoire.

Dans ce cadre, il paraît intéressant de rapprocher le Service Info Jeunes du CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et le Service Jeunesse de la Ville de Bernay au sein des locaux de l'espace Marie-Louise Hémet.

L'intégration du service Info Jeunes au sein de l'espace Marie-Louise Hémet permettra d'accéder au sein d'un même lieu à de nombreux services et ressources tels que l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches, la documentation sur les thématiques les concernant, un espace numérique. La mixité de public fréquentant l'espace Marie-Louise Hémet pourra favoriser les échanges intergénérationnels et participer au développement de la citoyenneté.

Une convention précisera les modalités de mise en œuvre et de tarification.

Cette dernière prendra effet au 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour une durée d'un an, reconduite par accord tacite

Ainsi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette mise à disposition et d'autoriser Madame le Maire de Bernay à signer tous les documents relatifs à cette dernière.

---

**Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance Jeunesse et Participation Citoyenne » en date du 5 décembre 2022

Vu le projet de convention ci-annexée

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

**D'ADOPTER** la convention pour la mise à disposition de locaux en faveur de CIAS.

**D'AUTORISER** Madame le maire à signer les documents relatifs à la convention

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2022,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

